
Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.fr>
ISSN 0180-5398-CP 0909S05392-Directeur de la publication : Daniel STEINMETZ
– Imprimé par ELECTROGÉLOZ BERCY, 122-130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY SUR SEINE – Périodicité : mensuelle



Remobilisons nous pour la rentrée

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche la lutte, qui s'est achevée en juin, a duré plus de cinq mois contre les conséquences de la LRU et du Pacte pour la Recherche : décret enseignants-chercheurs, mastérisation des recrutements des enseignants, nouveau contrat doctoral, menaces de démantèlement des Organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA,...).

Le gouvernement a atteint en partie ses objectifs pour le pilotage du système, mais il n'a pas pu aller jusqu'au bout de ses projets face à la résistance des personnels et d'une grande partie de la communauté scientifique et universitaire. Pour les mois et les années à venir, il y a des possibilités d'organiser la résistance, notamment car il y a eu élévation du niveau de conscience parmi les personnels. Cependant, dans la prochaine période il est tout de même difficile d'imaginer pouvoir faire table rase des réformes actuelles tant qu'il n'y aura pas d'alternative politique en France.

Dans la Recherche, le gouvernement qui s'était lancé dans un processus de liquidation des EPST, à partir de la création de l'ANR, de l'AERES et du vote de la loi LRU, a au moins dû faire une pause. 18 Universités sont devenues théoriquement autonomes janvier 2009 mais le dispositif pratique mettra beaucoup de temps avant d'être complet. De plus, si 19 autres universités doivent en janvier passer aux « compétences élargies », le reste des universités, soit plus de la moitié, n'y sera encore pas.

Dans ces conditions, confronté aux luttes des personnels le gouvernement est contraint à changer à minima le décret organique du CNRS :

- le Comité National continue à jouer un rôle clef bien

que l'existence de l'AERES soit actée pour l'évaluation des laboratoires,

- les Instituts acquièrent une autonomie pour gérer leurs moyens mais dans le cadre d'un budget attribué par le Centre qui conserve tous ses personnels,

- la moitié des membres des Conseils scientifiques des Instituts seront élus directement par les personnels.

Le projet de Contrat entre le CNRS et l'État a beaucoup évolué depuis le début de l'année. Par exemple, Gouvernement et Direction ont dû renoncer à la dévolution de la majorité des UMR aux Universités. Le CNRS gardera sa cotutelle scientifique sur les UMR. De plus, le ministère s'est engagé à maintenir les postes en 2010 et 2011 et à augmenter les moyens financiers sans cependant chiffrer aujourd'hui cette augmentation.

A l'INSERM comme dans tous les EPST, les supports de postes sont également maintenus pour 2010 et 2011 et le gouvernement a au moins différé la création de l'Agence de financement appelé Institut National du Vivant et de la Santé qui devait réunir les financements pour les équipes de l'INSERM, du CNRS, de l'IRD, d'une partie de l'INRA, etc. Il s'est contenté d'une convention entre ces Organismes baptisée l'Alliance. Une autre Alliance est également envisagée entre le CNRS et l'INRIA dans le domaine du numérique. Le consortium de l'Agroalimentaire autour de l'INRA prend aussi la forme d'une convention.

La communauté scientifique a donc des possibilités de poursuivre la lutte dès la rentrée. Il faudra que chercheurs, ITA et doctorants soient mo-

bilisés dès septembre. Les Instances scientifiques peuvent garder un rôle déterminant pour l'avenir des laboratoires à condition en premier lieu que les commissions scientifiques ne se laissent pas enfermer par les indicateurs que Ministère et Direction vont vouloir leur imposer autour de la notion de rapport entre les dépenses pour une structure (les coûts complets) et les performances quantifiées (bibliométrie, valorisation, participation à la formation, nombre de doctorants et de stagiaires étrangers, etc.).

Il faudra aussi que les avis des instances scientifiques et les luttes des personnels convergent sur la revendication du doublement des crédits de base des laboratoires pendant le quadriennal, la création pour les ITA et les chercheurs de postes statutaires à la place de CDD et la revalorisation des carrières sur

une base indiciaire plutôt que des primes de performance à la tête du client et qui défavorisent l'investissement des personnels dans leur travail de recherche, comme la scandaleuse prime d'excellence scientifique pour les chercheurs qui les pousse à réduire le temps consacré à la recherche.

La bataille sur l'avenir des EPST et leur coopération avec les Universités est loin d'être finie. Ceux qui clament que les personnels ont tout perdu font une erreur d'analyse et une faute stratégique. **Les syndicats et tout particulièrement le SNTRS-CGT ont une grande responsabilité pour relancer la lutte à l'occasion de la préparation budgétaire et des réunions des instances cet automne.**

Michel PIERRE
Secrétaire Général Adjoint

SOMMAIRE BRS N° 439

Edito

Remobilisons nous pour la rentrée 1 - 2

Actualité Recherche

Réforme du Décret organique du CNRS 3

Déclaration des élus au Conseil d'Administration du CNRS avant sa tenue le 25 juin 2009 au CERN à Genève 4

Élections au Conseil d'Administration du CNRS 5

Dossier SHS

Quand Belloc s'exprime devant le Conseil Scientifique de Département de SHS 7 - 9

Contribution du SNTRS-CGT au débat organisé par le C3N 10

Réunion « Organiser les SHS au SNTRS » 11 - 12

CNRS

Communiqué du SNTRS-CGT : La Direction Générale du CNRS remet en cause le principe de parité 13

International

Pour une autre Europe du savoir 15 - 17

Dans la CGT

Préparation du 49ème congrès confédéral CGT 18 - 20

Pourquoi une campagne « TMS » de la FERC CGT ? 21 - 23

Communiqué du SNTRS-CGT

Licenciements à l'usine Freescale de Toulouse 24

Réforme du décret organique du CNRS

La Communauté scientifique ne veut pas des modifications du gouvernement

Le gouvernement voulait démanteler très rapidement le CNRS mais devant les protestations, il semble se diriger vers une réforme moins sauvage.

Le gouvernement s'acharne à faire disparaître l'évaluation comme une mission du CNRS mais les syndicats, notamment le SNTRS-CGT, et les instances scientifiques contestent vigoureusement ce point. La Direction n'a pas pu le faire approuver par le Comité Technique Paritaire (consultation obligatoire) ni par le Conseil Scientifique (discussion informelle). Et pour finir le camouflet du CSRT (Comité Scientifique pour la Recherche et la technologie) instance de conseil nommée auprès de la ministre qui vote le 29 juin unanimement une critique contre cette modification !! Même le MEDEF n'obéit plus !

Le gouvernement ne voulait plus du Comité National sauf, peut-être, pour l'évaluation des chercheurs mais voilà le Comité National est toujours là pour faire la prospective et la conjoncture et pour proposer les créations et fermetures d'Unités. Bien sûr, le Comité National devra travailler sur la base de la notation de l'AERES. Mais, il aura accès au rapport quadriennal et sera peut-être plus présent dans les Comités de Visite officiellement appelés comités d'experts (discussion entre l'AERES et la C3N).

Le gouvernement voulait des Instituts Nationaux indépendants du Centre à la place des Départements. Il a des Instituts dont les directeurs et les budgets sont décidés par le Centre, instituts qui pourront remplir des missions nationales que le gouvernement leur confiera. Ces Instituts devaient avoir un Conseil Scientifique d'experts nommés. Finalement la moitié des membres des Conseils Scientifiques d'Instituts (CSI) devraient être élus au suffrage direct par les personnels.

Le gouvernement veut renforcer le rôle de l'Administration et de la RH ainsi que le poids des critères stratégiques dans le suivi et le pilotage des recherches. Il est peut-être mieux parti sur ce point avec la mise en place probable d'un PDG appuyé sur des Directeurs Généraux délégués comprenant le Secrétaire Général dont le rôle est renforcé aussi dans le Contrat avec l'État, peut-être un Directeur des partenariats chargé de piloter les coopérations et de définir les critères de performance,...

Nous ne connaissons pas les arbitrages finaux sur le texte qui sera soumis au Conseil d'État et pourrait être signé en juillet ou en août. Affaire à suivre.

Michel PIERRE

Déclaration des élus au Conseil d'Administration du CNRS avant sa tenue le 25 juin 2009 au CERN à Genève

Nous allons à Genève uniquement pour voter NON

Pour la première fois, le Conseil d'Administration ne se tiendra pas au siège du CNRS, mais au CERN à Genève en Suisse. La Direction a préféré cette solution plutôt que d'affronter les personnels qui dénoncent depuis plus d'un an la mise sous tutelle du CNRS par le Ministère de la recherche.

Le Gouvernement a reculé après le blocage du CA du 19 juin 2008 en retirant une partie de son projet du schéma stratégique qui conduisait à sortir les Instituts de la Direction du CNRS. Le Gouvernement a dû revoir plusieurs fois sa copie du Contrat d'objectifs et de moyen (COM) CNRS-Etat depuis les manifestations de novembre 2008 qui ont obligé le CA à se tenir sous la protection des forces de l'ordre.

Valérie Pécresse est venu faire beaucoup de promesses devant le Conseil scientifique du 15 juin dernier pour qu'il vote ce COM. Ces promesses ne se traduisent pas dans les textes du COM et encore moins dans le projet de modification du décret du CNRS.

Le Conseil scientifique a émis un vote qui n'est ni un soutien au COM (6 Pour sur 13 votants) ni un réel rejet (5 contre sur 13 votants) à cause de 2 abstentions.

Alors que le CTP

Dans ces conditions, les quatre élus représentant les personnels iront à Genève car ils ne veulent pas laisser les sièges vides ni permettre un vote unanime. Ils tiendront à dénoncer ce qui dans cette réforme du CNRS porte en germe l'éclatement et conduit au renforcement du pilotage de la recherche par le politique. Mais ils exprimeront par un vote négatif leur désaccord à Contrat d'objectifs sans Moyens, reportés à une négociation à l'automne, dans un contexte où le projet de modifications du décret conduit à retirer

Le contrat État CNRS a été voté par quinze voix contre six, celles des quatre élus, et des représentants de la CGT et de FSU.



Même au CERN, les personnels poursuivent la Direction du CNRS...

Élections au Conseil d'Administration du CNRS

Avec 22,55 % des suffrages, le SNTRS-CGT obtient deux élus

Le scrutin pour l'élection des représentants des salariés au Conseil d'Administration du CNRS s'est tenu du 25 mai au 16 juin.

Pour la première fois au CNRS, malgré l'opposition de la CGT et sous couvert de «modernisation du scrutin», la direction a mis en œuvre un vote via internet. Aujourd'hui, force est de constater que loin de favoriser l'expression de chacun, ce mode de scrutin dégrade de manière significative le taux de participation et porte ainsi atteinte à la démocratie.

Avec 8913 votants exprimés sur 27342 inscrits, soit un taux de participation de 32,6%, l'élection qui vient de se dérouler atteint un taux d'abstention sans précédent (*toutes élections confondues*). La participation est de 36% pour les chercheurs, 33% pour les ITA et 10% pour les CDD payés sur budget d'État. C'est une situation inacceptable, mais la baisse de la participation ne peut être expliquée que partiellement par le choix de la procédure de vote. Il faudra analyser les raisons structurelles qui sont à l'origine d'un absentéisme plus important au CNRS que dans d'autres secteurs de la fonction publique.

Le SNTRS-CGT arrive en tête, recueillant 1962 voix et 22,55% des votants, mais perd 0,5% par rapport à 2005. La répartition des voix entre les trois syndicats les plus importants SNTRS-CGT, SNCS-FSU et SGEN-CFDT a évolué au détriment du SGEN-CFDT

qui passe de la première à la troisième position en perdant 4,5%. Le SNCS-FSU, par contre, progresse, gagne 3,8% et passe en deuxième position. On note également un progrès de 4% pour le SNPTES-UNSA, même s'il ne retrouve pas son score des CAP, une baisse du SNIRS et de FO et un très léger progrès de SUD-recherche. Le mode de scrutin, à la plus forte moyenne, permet à deux de nos candidats, Daniel Steinmetz et Lise Caron de siéger au Conseil d'Administration. Pour la première fois une chercheur CGT siègera au conseil d'administration du CNRS.

Déclaration du SNTRS-CGT au dépouillement du vote au Conseil d'Administration du CNRS.

Le taux de participation aux élections du Conseil d'Administration du CNRS est de 32,60%, en baisse de 11,60% par rapport au scrutin de 2005. Ce résultat prouve l'échec sans conteste de l'expérimentation du vote électronique. Le SNTRS-CGT s'est toujours opposé à ce type de vote pour des raisons d'égalité de traitement entre les agents CNRS, ceux qui ont accès et ceux qui ne l'ont pas, la confidentialité des fichiers informatiques. Le SNTRS-CGT demande que soit acté par écrit sur le PV tous les dysfonctionnements recensés par l'UPS élection. Conformément à l'article 16 de l'arrêté du 29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au CA du CNRS, le SNTRS-CGT se réserve le droit de contester la validité des opérations de vote. Lu en séance et acté par huissier le mardi 16 juin 2009

Elections au Conseil d'Administration du CNRS - 2009

	Inscr.	Votants		Bl.N.	Expr.	SNTRS CGT		SNCS FSU		SGEN CFDT		SNIRS CGC		SNPTES UNSA		SNPREES FO		SUD		Divers	
2009	27342	8913	32,60	212	8701	1962	22,55	1904	21,88	1822	20,94	617	7,09	896	10,30	562	6,46	733	8,42	205	2,36
2005	25154	11118	44,20	244	10874	2509	23,07	1957	18,00	2666	24,52	1109	10,20	689	6,34	803	7,38	838	7,71	303	2,79
2001	24241	11089	45,74	240	10849	2259	20,82	2010	18,53	3555	32,77	1359	12,53	598	5,51	1068	9,84	0	0,00	0	0,00
Différence 2009-2005	2188	-2205	-11,60	-32	-2173	-547	-0,52	-53	3,89	-844	-3,58	-492	-3,11	207	3,96	-241	-0,93	-105	0,72	-98	-0,43
Les élus :						2	(+1)	1	(-)	1	(-1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Prime d'excellence scientifique

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a rendu public une circulaire d'application de la Prime d'excellence scientifique, alors que le décret n'est pas encore publié !

Cette prime concerne tous les enseignants chercheurs titulaires et stagiaires ainsi que les chercheurs des EPST. Pour en bénéficier, les personnels concernés doivent effectuer un service minimum de 42 h de cours ou 64 h de travaux dirigés. La prime d'un montant maximal de 15 000 € (25 000 € pour les lauréat d'une distinction scientifique internationale) et minimal de 3 500 € est attribuée pour 4 ans renouvelables. Les bénéficiaires peuvent convertir la prime en décharge d'enseignement.

Concernant les universitaires. Comme le CNU n'est pas encore opérationnel (c'est pour l'instant une structure avec un appareil administratif léger) pour évaluer les enseignants chercheurs, un dispositif transitoire est mis en place. Les candidatures devront être déposées en ligne sur le site du Ministère dès la parution du décret. La date de clôture étant le 6 juillet. Le dossier porte sur les années 2005-2008. Pour les universités ne bénéficiant pas des responsabilités et des compétences élargies, le président attribuera la prime sur proposition de l'instance nationale qui décidait de la prime d'encadrement doctoral. Pour les universités bénéficiant des responsabilités et des compétences élargies le président attribuera la prime sur proposition du CA, il pour-

ra préalablement recueillir l'avis de l'instance précitée.

Concernant les organismes de recherche, une circulaire précisant les modalités d'application doit leur être adressée.

Cette prime qui concerne aujourd'hui essentiellement les universitaires vise à favoriser ceux qui travaillent sur les bons créneaux. Mais son effectivité dépend de son mode de gestion. En effet, il n'est pas précisé si elle sera incluse dans le budget du Ministère ou dans celui des organismes et des universités et dans ce cas si elle sera gérée à part ou fondue dans leur budget global. Si elle est gérée par les universités comment sera décidé son montant pour chacune d'entre elle ?

Quel impact pourra avoir cette prime dans les EPST ? Les chercheurs qui s'engageraient dans l'enseignement bénéficieront-ils en plus du paiement des heures de cours ? Dans ce cas l'incitation pourrait être plus forte. Quelles seront les limites budgétaires pour ces attributions ? Et surtout comment les chercheurs seront-ils recrutés pour faire de l'enseignement ? Jusqu'à présent, les instances universitaires n'ont pas montré beaucoup d'enthousiasme pour accueillir des chercheurs alors qu'il existe déjà des possibilités d'accueil ?

Affaire à suivre

Gilles MERCIER

Quand Belloc s'exprime devant le Conseil Scientifique de Département de SHS

Compte-rendu syndical du Conseil Scientifique de Département SHS
rédigé pour le SNTRS-CGT par Albane Burens Carozza
et pour le SNCS par Sophie Duchesne

Réunion tenue à Paris le 18 mai 2009, de 9h30 à 18h00

Universités (CP-CNU)

Philippe Régnier présente les membres du CNU invités à la réunion du Conseil Scientifique de Département SHS. Il indique que c'est une des premières fois qu'une telle rencontre a lieu et qu'elle préfigure notamment la coordination des sciences humaines et sociales à laquelle travaille la direction de l'institut SHS.

Jacques Moret, président de la CP-CNU, prend la parole en évoquant le contexte de mobilisation de la communauté des enseignants-chercheurs et les débats que suscitent le nouveau décret qui modifie leurs statuts ainsi que les fonctions du Conseil National des Universités. La rencontre entre le comité national et le CNU se justifie à plus d'un titre. Le CNU a dorénavant un rôle dans l'évaluation quadriennale des carrières des enseignants-chercheurs. Il lui semble donc utile de travailler avec le comité national (CoNRS), rompu aux évaluations des chercheurs dont les métiers ne sont selon lui pas très différents de ceux des enseignants-chercheurs. Le même type de démarche sera entreprise du côté de l'INRA ou de l'Inserm par exemple. Par ailleurs, il lui semble difficile de procéder à ces évaluations de carrière sans tenir compte des établissements dans lesquels les enseignants-chercheurs (EC) sont affectés. Des allers-retours seront nécessaires. D'autant que, si les membres du CNU sont de droits membres des comités de visite de l'AERES, les allers-retours avec les sections sont rares. Il y a là tout un lien à construire, qui inclut les représentants des sections du CoNRS. Une autre question rassemble les membres du CoNRS et les universitaires : celle des chaires CNRS. Plus largement, le nouveau décret régissant le statut des EC, avec la modulation de services qu'il prévoit, rapprocherait les métiers de chercheurs et d'EC, ce qui justifie plus que jamais la présence du CNU dans les débats du CoNRS. Jacques Moret conclut en soulignant que le CNU doit construire ses méthodes d'évaluation des carrières des EC d'ici la fin 2009 puisque ses nouvelles fonctions seront effectives en 2010. Nicolas Pouyane (secrétaire de la CP-CNU) ajoute qu'en cette période de recomposition de la recherche, il semble particulièrement important de tisser des liens à la base (CSD et CNU) afin de garantir la cohérence du discours des instances de représentation des chercheurs et EC.

Une courte discussion s'ensuit, à propos notamment des outils dont va se doter le CNU et ceux dont se dotent actuellement les SHS au CNRS. Jacques Moret rappelle l'indépendance des différentes sections et les engagements du ministère en matière de secrétariat (60 personnes). L'objectif est d'assurer la transparence des procédures.

Cette discussion est rapidement interrompue par l'arrivée de

Bernard Belloc, invité par le

président du CSD sur proposition d'un de ses membres, Jacques Cremer.

2 - Entretien avec Bernard Belloc - Conseiller enseignement supérieur et recherche au cabinet de M. le Président de la République

Bernard Belloc fait part de l'intérêt qu'il porte aux Sciences Humaines et Sociales. Il précise qu'il n'est porteur d'aucun scoop, sa présence au CSD-SHS doit être perçue comme la volonté de nous entendre, de nouer le dialogue avec les SHS (d'autant que l'invitation lancée par le CSD était tardive et que sa réponse fût prompte).

Bernard Belloc voit un "immense" avenir pour les SHS, mais développe très longuement (et à plusieurs reprises) leurs problèmes de **visibilité** et **d'ouverture** dans le dispositif de la recherche et de l'enseignement. Il est convaincu que les malentendus concernant les SHS résultent notamment de "*l'onomatopée SHS*" [dixit B. Belloc] par trop réductrice et triviale, qui définit ce secteur. Cette "*onomatopée*", créée il y a 15 ans par des collègues des sciences exactes et expérimentales, serait selon lui utilisée à tort au détriment d'une acception plus claire telle que "Lettres, art, humanités, littérature, sciences humaines et sciences sociales", qui énoncerait, elle, la "réalité des choses". L'acronyme réduirait la grande variété des SHS et leur perception par les mondes politique et économique.

Améliorer la visibilité des SHS devrait commencer par réexpliquer la complexité et la diversité (c'est-à-dire la force) de ce secteur, secteur indispensable selon B. Belloc au progrès des sciences naturelles. B. Belloc fait part de son sentiment [non partagé par une partie des membres du CSD] qu'il n'y a que dans "ce pays" [*la France*] qu'on pense que les hauts cadres de l'administration et des entreprises ne peuvent venir de formations littéraires. Alors que c'est faux, comme le prouve le fait que l'immense majorité des cadres de l'administration française vient des filières littérature droit, sciences humaines et sociales, via Sciences Po et l'ENA. Il faut prendre ce problème à bras le corps : pourquoi la diversité sert-elle les sciences naturelles et dessert-elle les SHS ? La complexité n'est pas réductrice si on parvient à l'organiser.

Autre question intimement liée au problème de visibilité des SHS : **l'évaluation**. Cela fait 10 ans qu'il cherche à comprendre comment cela fonctionne en SHS, sans succès : les tableaux d'évaluation présentés pour les autres secteurs scientifiques prix Nobel de littérature n'a pas été attribué aux chercheurs de SHS !). En SHS, soit l'évaluation n'est pas disponible, soit les chercheurs la refusent ; il évoque un col-

lège selon qui on ne peut évaluer sans lire les oeuvres complètes du chercheur. Les autres pays y arrivent. Il attend de savoir comment le CNU envisage ce travail d'évaluation et se félicite du travail de méthodologie engagé en concertation avec le comité national ; il prend acte du travail réalisé par l'AERES (qui ne peut tout faire seule).

Autre volet du manque de visibilité des SHS : le problème de la **densité de la recherche** dans nos secteurs ; 35% des unités mixtes sont SHS. Les SHS souffrent selon lui d'un problème de "**dispersion**". Il remarque que cela est lié au fait qu'une grande partie des personnels de ce secteur sont des EC (proportion plus importante qu'ailleurs). Sans dire qu'il faut réduire drastiquement le nombre d'unités, il considère quand même qu'il y a un problème, qu'on a l'impression que l'on fait "un peu de tout partout". Les solutions sont difficiles à mettre en oeuvre.

La visibilité passe par la formation des jeunes doctorants ; B. Belloc regrette que lors de la mise en place des écoles doctorales [cf. Cl. Allègre] on ait laissé les sciences naturelles tirer la couverture à elles, notamment en terme d'allocations de recherche. Cela a débouché sur les thèses "Mac Do" (un petit boulot permettant aux doctorants SHS de financer leur thèse). Bernard Belloc met le doigt sur le nombre de thèses non achevées et dénonce le choix de sujets « non viables », ainsi que la non adéquation entre sujet et directeur de thèse. Plutôt que des postes statutaires, il estime que la communauté devrait revendiquer de manière collective les moyens de financer des doctorats via des contrats (contrats équivalents aux allocations de recherche) que les universités ont maintenant, par la loi LRU, les moyens de créer. Cette démarche tournée vers les jeunes, vers l'avenir, *[en tout cas pas vers l'emploi !]* surprendrait selon lui ses collègues "au cabinet". En contrepartie, il faudrait construire des écoles doctorales sur la base de choix guidés par la qualité des projets de thèse et la compétence des directeurs de thèse sur le sujet choisi. Les écoles doctorales souffrent selon lui d'un problème de restructuration et de "redensification". Il faudrait selon lui :

- valoriser la formation acquise par les disciplines littéraires qui ouvrent l'esprit au lieu de le fermer, et aider ainsi nos étudiants à trouver des débouchés ;
- cesser d'être complexés et remettre nos disciplines à leur vraie place, au coeur des la formation ;
- dispenser des cours techniques en plus des cours de culture générale ;
- proposer des parcours de formation innovants : des parcours "bi" ou "tri disciplinaires" enseignés selon le principe de la meilleure qualité scientifique possible.

La suite de l'entretien se poursuit sous la forme d'échanges entre B. Belloc et la salle :

En réponse à une question sur la **place et le rôle des organismes de recherche en SHS**, B. Belloc précise qu'il n'a pas de réponse particulière pour ce secteur qui souffre d'un problème de "redensification". Le CNRS est confronté au fait que la majorité du personnel n'appartient pas au CNRS. Il convient selon lui de "**redensifier le paysage par petites touches**" en **regroupant les personnels sur certains sites, en déplaçant les personnes vers les laboratoires les mieux structurés** pour offrir de meilleures conditions de travail : MSH, maisons de la recherche (ex : Le Mirail à Toulouse). Côté universitaire, on ne peut déplacer les étudiants ;

il faut donc réorganiser un lieu pour l'enseignement et un lieu pour la recherche ; on peut envisager de faire enseigner les professeurs du secondaire en première et deuxième année d'université. L'université doit garder le contrôle sur le niveau d'excellence des enseignements en licence mais on peut tirer profit des 30% des collègues en classes préparatoires qui sont titulaires d'une thèse de doctorat et parallèlement "reconcentrer" la recherche sur des endroits mieux structurés (quelques pôles importants en matière de

recherche) sans réduire la nécessité d'encadrement dans les universités.

Un représentant de la CNU précise que le nouveau décret enseignant-chercheur confie un rôle nouveau au CNU (cf. le point 1 de l'ordre du jour) et souligne que l'évaluation va se construire collectivement afin d'être bien acceptée par la communauté scientifique. Le CNU va tirer parti de l'existant (expériences des sections des grands organismes) et faire la place à la pluralité des missions confiées aux EC (éviter de s'enfermer dans la bibliométrie) ; les SHS sont pionnières dans cette prise en compte de la diversité du métier.

Réponse de B. Belloc : il insiste sur la nécessité d'un travail rapide et collectif. Il précise que seuls 65% des EC sont publiant (et passent par le filtre de l'évaluation par les instances qui dirigent les publications) ; selon lui les EC ne sont évalués que quand ils veulent une promotion. « Qu'on ne dise pas qu'on est évalué sans arrêt ! » ; ce n'est le cas que des plus actifs, ceux qui font de la recherche. Avec ce décret, « on va enfin savoir ce que font tous les EC » : tous les EC seront évalués. Selon lui d'ailleurs, 95% d'entre eux font sans doute quelque chose d'intéressant. L'académie des sciences travaille sur la question de l'évaluation et rendra un rapport courant juin (seulement en sciences naturelles [c'est-à-dire sciences exactes et expérimentales], comme d'habitude !). Il y a donc selon lui urgence à ce que les collègues de SHS se mobilisent. Le même représentant de la CNU explique que, en réaction à la polémique née en SHS lorsque l'AERES a voulu instituer un classement des revues, le CNU souhaite construire des indicateurs autres que les seuls indices bibliométriques.

Réponse de B. Belloc : l'AERES a été contrainte par une obligation de fonctionnement et s'est retrouvée devant un vide fonctionnel (peu de critères d'évaluation étant disponibles). Elle a réalisé un travail qui, en effet, n'était pas l'expression d'une construction collective. Que le CNU fasse des contre propositions.

À la question sur la vocation de l'ensemble des disciplines SHS à être représentées au CNRS (et à quelles conditions), B. Belloc répond peu de personnes ont réfléchi à la place et au rôle de ce secteur. Il revient sur la simplification dommageable en terme de visibilité et le caractère réducteur de l'acronyme SHS. On "enkyste" ce secteur, on noie trop les choses ; son maître mot est "diversification". Toutes les disciplines ont vocation à être représentées au CNRS, mais de façon différente. Chaque discipline a sa spécificité. Si un institut joue le même rôle pour toutes les disciplines SHS, on tombe dans des erreurs monolithiques.

L'INSHS ne doit pas avoir vocation à traiter de manière identique toutes les disciplines SHS, ce serait une erreur réductrice, les gens ne s'y reconnaîtraient pas, tant à l'intérieur du CNRS qu'à l'extérieur. **Certaines disciplines ont plus vocation que d'autre à être à l'intérieur du CNRS.** Bernard Belloc avoue « se lancer » lorsqu'il suggère que le droit et

ses composantes n'ont pas vocation à être coordonnés nationalement par le CNRS. Mais il dit n'avoir pas de solution toute faite.

Un membre du CSD précise à B. Belloc qu'un groupe de travail oeuvre sur la question de la caractérisation de l'activité des chercheurs SHS (cf. point 7 de l'ordre du jour), justement sur la base du constat de l'absence de visibilité des SHS et de la prise en compte de la diversité des leurs activités. Ce travail, qui pourra bénéficier au CNU, met l'accent sur le fait que 80% des pratiques des chercheurs SHS sont communes aux autres domaines scientifiques. Bernard Belloc déclare qu'il n'est pas étonné de ce constat, que les disciplines diffèrent plus par leurs conditions de travail (il souligne l'absence de locaux en SHS par exemple) que sur le fond de leurs activités.

Le représentant du GIS MSH questionne B. Belloc d'une part sur la façon dont il entend articuler l'évaluation individuelle des chercheurs et celle des collectivités au sein lesquelles ils travaillent (il rappelle la nécessité de grouper évaluation des chercheurs et des équipes), et d'autre part sur les modalités de coordination des évaluations de l'AERES, du CNU, du comité national... Il soulève le problème crucial de l'articulation entre l'INSHS du CNRS (niveau national) et des régions au sein desquelles peuvent co-exister 5 ou 6 universités en SHS. Quid de la question de la coordination interuniversitaire et de la mise en place d'une réflexion commune sur le dispositif de la recherche ?

Réponse de B. Belloc : L'AERES évalue les équipes, le comité national et le CNU évaluent des personnes ; les rôles sont clarifiés. Quant à la question de l'articulation individu / équipe : il considère qu'on ne peut pas évaluer un individu en dehors de son équipe, mais que l'inverse n'est pas vrai. Une équipe n'est pas l'addition d'individus. Il faut par exemple prendre le temps d'aller rencontrer les doctorants pour évaluer une équipe. Pour les individus, il faut prendre en compte la multiplicité des fonctions, ce que le décret des EC permet maintenant de faire, alors que c'est moins fin pour les chercheurs.

La question de l'articulation entre INSHS et université(s) est complexe ; elle ne connaîtra pas de réponse avant le règlement du problème de la densification du paysage. Il va falloir accepter des universités dédiées davantage à la formation et d'autres davantage à la recherche). Le mélange actuel "enseignement supérieur / recherche" est trop compliqué. Il faut définir des pôles qui deviendront des « leaders naturels » (MSH / Maison de la recherche comme au Mirail) [rappelons que B. Belloc était président de l'université Toulouse 1 de 1998 à 2003]. [Pour le gouvernement que représente B. Belloc, la réforme doit passer par une nécessaire simplification du réseau des unités de recherche via la suppression des "doublons" (thématiques de recherche développées par plusieurs laboratoires) et le regroupement des chercheurs sur quelques pôles leaders (ce qui induit une mobilité voire un reclassement des personnels). Cette politique a toutes chances de conduire à l'homogénéisation des pratiques, à la disparition de l'émulation scientifique, à un appauvrissement inéluctable de la recherche. Par ailleurs, en tablant sur la dichotomie université de type "collèges" (avec un fort investissement sur l'enseignement jusqu'au niveau Licence via un renforcement du pool enseignant par la mobilisation d'enseignements - docteurs du secondaire) et de puissantes universités "recherche" le gouvernement va à l'encontre de l'égalité d'accès des étudiants aux formations et

induit de fait une université à deux vitesses. Pour ce qui concerne plus spécifiquement les SHS, ce secteur souffre, aux yeux du gouvernement, d'un enkystement, d'un problème de dispersion (laboratoires doublons) et d'une très faible densité de chercheurs au profit d'un nombre très élevé d'EC. Cette faible densité rend les SHS peu lisibles au sein du CNRS (ce qui légitimerait leur place à l'université). La mise en place du décret de modulation des services des EC comme la création de chaires constituent par ailleurs autant de tentatives de rapprochement des métiers de chercheurs et d'EC. Sous couvert d'un travail de prospective élargi à l'ensemble des SHS (travail demandé par la direction scientifique de l'INSHS au CSD et volontairement conduit par ce dernier conjointement avec les universités) et de transfert d'expérience vers les sections du CNU dans leur nouvelle mission d'évaluation des EC, le CSD SHS ne contribue-t-il pas lui-même à ce rapprochement (?) Enfin, en précisant que toutes les disciplines de SHS n'ont pas vocation à être représentées à égalité au CNRS, le gouvernement s'oppose à la continuité thématique à laquelle la communauté scientifique a récemment encore rappelé son attachement.

Le représentant de la coordination des instances du CNRS rappelle d'une part que la discussion sur le poids de la bibliométrie dans l'évaluation par rapport au débat contradictoire existe aussi en sciences naturelles, et d'autre part que le comité national plébiscite un couplage de l'évaluation EC/chercheurs et demande la création d'un dialogue avec l'AERES sur la question du très nocif découplage de l'évaluation unité / personnels. Il précise que, même si l'on joue sur les mots en parlant d'avis de pertinence, le comité national fait encore un travail d'évaluation des unités. L'absence de dirigeants élus à l'université crée un climat de défiance lié justement à cette absence de contrepoids. Au CNRS en revanche, il n'existe pas de remise en cause de la légitimité du pouvoir (dirigeants) en raison de la présence du comité national ; c'est pourquoi il ne faut pas affaiblir le comité national.

En raison du départ de B. Belloc, il est convenu avec lui que Philippe Régner lui adressera par courrier électronique la liste des questions auxquelles les membres du CSD attendent une réponse. Bernard Belloc s'engage à tenter de trouver le temps de répondre au CSD voire de revenir lors d'une prochaine réunion du CSD.

Suite à ce départ, la discussion se poursuit entre membres du CSD, invités (CNU, présidents des sections) et représentants de la direction scientifique de l'INSHS.

Pierre Demeulenaere, DSA en charge du droit à l'INSHS, rappelle qu'il existe de grandes équipes de droit au CNRS, qui jouent un rôle important dans la formation. La discussion reprend brièvement sur l'évaluation, sur la position à adopter vis-à-vis de l'AERES (garder ce qu'elle a de bon, notamment de vrais comités de visite et des membres extérieurs internationaux) et sur la difficulté à évaluer les tâches collectives en dehors de la recherche. Sur la question des allocations, il est précisé dans la salle que le financement des doctorats et post-doc par l'ANR est une manière de ne plus financer les doctorats en tant que bons doctorats mais en tant que programme. Sur cette question, B. Laurioux précise que le Ministère ne donne plus de post-doc mais que certains sont dorénavant financés par l'INSHS sur fonds propres (avec appel d'offre) mais que cela occasionne malgré tout une baisse du nombre des allocations en SHS (déjà peu pourvues avant cette réforme).

Contribution du SNTRS-CGT au débat organisé par le C3N

Le CNRS subit de plein fouet une attaque idéologique du gouvernement, attaque qui traduit une volonté d'orienter le système de recherche vers une valorisation à court terme de ses recherches par les entreprises (sous couvert d'innovation), de rapprocher le fonctionnement des établissements publics de recherche des meilleurs pratiques du secteur privé (en terme d'évaluation, de promotion, de mobilité, de flexibilité) et - comme le rappelait récemment Bernard Belloc au Conseil de Département SHS - de réorienter la formation vers des parcours innovants bi ou tri disciplinaires donnant accès à des postes en entreprises (répondant en cela aux demandes du patronat : stratégie de Lisbonne).

Cette attaque - relayée par le profond mépris affiché par le Président de la République vis-à-vis de la communauté des chercheurs - est conduite dans la plus grande opacité et a longtemps fait fi de la très forte mobilisation des personnels. Elle passe notamment par la volonté de réduire l'influence de la communauté scientifique par la tentative de réduire les emplois statutaires au profit d'emplois précaires [CDD] ; de contourner la communauté scientifique par la création d'agences gouvernementales dans le pilotage et l'évaluation de la recherche, mais aussi par la baisse des soutiens de bases au profit d'une culture de projets à court terme ou la réduction du rôle des organismes à la fonction d'agence de moyens...

La création d'instituts du CNRS participe de ce projet en portant gravement atteinte à l'intégrité des organismes de recherche et à leurs prérogatives via notamment la création d'instituts disciplinaires mettant à mal la pluridisciplinarité et la mise en stand-by des 3 pôles transverses. Cette transformation de la structuration du CNRS s'accompagne de la volonté - dénoncée et combattue par les personnels de la recherche et les instances représentatives - de mettre fin à la continuité thématique du CNRS par la volonté d'extraire la biologie et l'informatique du CNRS et par la déclaration répétée de la "non vocation" de certaines disciplines des sciences humaines et sociales à rester dans le giron du CNRS. Le droit, en basculant à l'université, préfigurerait-il le sort réservé à moyen terme à des pans entiers du secteur SHS perçus comme trop dispersés ? La volonté du gouvernement

de "redensifier" le paysage des SHS en regroupant les personnels sur certains sites leaders, sur la poignée de laboratoires "les mieux structurés", semble, dans ce contexte, de bien mauvais augure.

Le CNRS doit réaffirmer avec force conviction son rôle d'opérateur de recherche national, en liaison avec les universités, sur la base de son propre travail de prospective. Il doit affirmer sa vocation à accueillir toutes les disciplines en son sein, à leur garantir une égalité de traitement dans la réforme en cours et doit offrir aux acteurs de la recherche les conditions propices à un travail interdisciplinaire en garantissant le pilotage des UMR conjointement avec ses partenaires. Cela doit nécessairement passer par une franche opposition aux tentatives de rapprochement des métiers de chercheurs et d'enseignants chercheurs.

En lieu et place d'une résignation affichée aux restrictions financières imposées par le gouvernement, le CNRS doit revendiquer, dans le cadre du COM, les moyens financiers et humains de conduire une politique de recherche, à long terme, sur la base de projets collaboratifs (via notamment le reversement des moyens de l'ANR aux organismes). Pour ce faire, il doit imposer la mise en place d'un plan pluri-annuel pour l'emploi scientifique, propre à développer les activités de recherche de manière durable, et s'opposer à la précarisation des emplois des jeunes scientifiques et des ITA (plus de 10 000 CDD ETP dans les unités CNRS pour 26 000 fonctionnaires !) qui, au-delà des conséquences personnelles, déstabilise les équipes, met les personnels en concurrence et éloigne les jeunes les plus brillants des carrières scientifiques. Le CNRS doit revenir aux principes fondamentaux d'indépendance de ses instances d'évaluation par les pairs (représentants des différentes catégories de personnel dont les ITA, en majorité élus) et exiger qu'elles recouvrent son plein rôle d'évaluation des unités (travail aujourd'hui confié à l'AERES) afin de retrouver le nécessaire couplage de l'évaluation des unités et des personnels, sur la durée.

Albane Burens Carozza – SNTRS-CGT
Élue syndicale au Comité National (section 31) et au
Conseil Scientifique de Département SHS

Réunion « Organiser les SHS au SNTRS »

Vendredi 19 juin 2009

Ont participé à la réunion : Monique Bigoteau, Albane Burens Carozza, Christine Cazenave, Isabelle Clair, Mirielle Delbraccio, Catherine Finetin, Christiane Jadelot, Annick Kieffer, Jocelyne Léger, Danielle Muller, Delphine Naudier, Wilfried Rault, Maurice Séger, Philippe Soulier, Rossana Vaccaro.

Quinze camarades de fonctions, de métiers, d'âges, de régions et de sections du Comité national divers ont participé à ces échanges qui avaient pour objectif principal d'envisager collectivement quel type de structuration de nos forces en SHS pourrait offrir un cadre militant spécifique de nature à favoriser les débats, notamment sur les questions qui touchent plus directement les chercheurs et nos élus au Comité National de la recherche scientifique (CoNRS). La journée a aussi été l'occasion d'un premier débat sur la situation actuelle en SHS.

Quelques camarades avaient été sollicités pour une courte intervention introductive sur l'implantation du SNTRS en SHS, l'évolution de l'INSHS, l'avenir des bibliothèques CNRS spécialisées et de leurs personnels, la précarité et sa spécificité en SHS, les ANR.

Des interventions non prévues à l'origine ont porté sur un aperçu historique de la CGT dans l'enseignement supérieur et la recherche, l'affaire Geisser et l'établissement de listes de revues SHS.

La réunion a été très vivante et les prises de paroles spontanées nombreuses, interrompant souvent sans inhibition l'exposé en cours ! Avantages et inconvénients d'une réunion en groupe restreint de camarades ayant tous et toutes des expériences riches, beaucoup de choses à dire, et trouvant enfin une occasion propice pour le faire.

La première intervention, improvisée donc, nous a brossé à grands traits un aperçu historique de la CGT et de ses structures à l'université et dans la recherche. Depuis la FEN-CGT créée en 1946 et les choix que durent faire les militants de la FEN après la création de FO en 1947 jusqu'aux champs de syndicalisation actuels entre la FERCSUP, qui syndique les personnels des universités (mais surtout les personnels techniques et peu les enseignants), le SNTRS qui syndique dans les EPST (mais qui ne syndique les chercheurs que depuis une quinzaine d'années) en passant par la période des « accords de concertation » entre le SNTRS et le SNCS, ces brefs rappels historiques n'ont probablement pas été inutiles à beaucoup d'entre nous !

L'intervention présentant nos forces en SHS s'est appuyée sur les renseignements fournis par le fichier des adhérents pour caractériser sommairement les 140 adhérents relevant des sections 31 à 40 du CoNRS : nombre d'IT et nombre de chercheurs, répartition par âges et par sections du CoNRS. D'autres exploitations possibles (BAP, Délégation régionale, section syndicale, labo d'affectation, ville de résidence etc.) du fichier des adhérents n'ont pas été fai-

tes pour ce premier état des lieux.

L'intervention qui nous a présenté l'évolution en cours de l'INSHS nous a restitué d'une part la réunion du Comité scientifique de département SHS du 18 mai 2009 et d'autre part la réunion de travail sur la coordination nationale des SHS (réunion tenue entre les membres du bureau du CSD et l'équipe de direction de l'institut, le 17 juin dernier). Sur l'initiative du CSD-SHS et en écho aux récentes demandes de la direction de l'INSHS, un travail collaboratif est en train de se mettre en place entre les sections du CNU et celles du Comité national, sur la définition de critères d'évaluation des enseignants-chercheurs (l'objectif pour les sections du CNU étant de bénéficier de l'expérience du Comité national dans le domaine de l'évaluation des chercheurs). En perspective se profile en filigrane le basculement des chercheurs vers l'université.

Par ailleurs, s'amorce la conduite d'une coordination nationale des SHS : prospective générale des sciences humaines et sociales en France, non limitée au seul CNRS mais élargie à tous les acteurs de la recherche en SHS. Cette réflexion, coordonnée par le CSD, débutera dès la rentrée via la mise en place de groupes de travail *grosso modo* disciplinaires qui réuniront des membres des sections du Comité national, des représentants de l'université, des représentants des divers EPST impliqués, des sociétés savantes... Elle a pour objectif de dresser un *mapping* général des UMR et EA en France (sorte de cartographie des unités et des thématiques), un recensement des thématiques de recherche développées (émergentes, menacées, à soutenir...). L'une des priorités de la direction de l'INSHS est de réaliser un plan de recrutement pour 2010 et les années à venir (façon de cibler des emplois sur des thématiques à développer ou à défendre prioritairement). Ce plan emploi est motivé par les très nombreux départs en retraite planifiés pour les 5 à 10 ans en SHS (départ de près de la moitié des effectifs).

Bernard Belloc, conseiller de l'Élysée pour la recherche et l'enseignement supérieur, s'est exprimé devant le CDS-SHS en mai dernier pour souligner notamment les orientations politiques affirmées : suppression de tous les labos « doublons » (unités travaillant sur des thématiques similaires), *i.e.* regroupements de labos sur des pôles leaders... B. Belloc estime en effet qu'en SHS il y a peu de chercheurs par rapport aux enseignants-chercheurs.

Le gouvernement souhaite développer à l'avenir deux types d'universités : celles qui feront de la recherche (campus) et celles qui feront de la formation. B. Belloc précise que toutes les disciplines n'ont pas vocation à être traitées de façon égale au CNRS, le droit étant cité comme exemple.

Nous avons par ailleurs appris que la Direction du CNRS était en train de répartir les laboratoires par départements scientifiques. Nous savons d'ores et déjà qu'une part significative d'UMR des sections 31 et plus marginalement 39 quittent l'INSHS pour rejoindre l'Institut écologie et environnement (INEE).

L'avenir menacé des bibliothèques d'UMR a été évoqué. Ces bibliothèques spécialisées, dont les personnels travaillent en grande familiarité avec les thématiques de recherche et en étroite relation avec les collègues chercheurs qui les portent, seront vraisemblablement abandonnées à moyen terme et leurs personnels priés de travailler pour les services communs de documentation de l'université de tutelle de leur UMR. C'est une forme originale de collaboration entre bibliothécaires spécialisés et chercheurs ainsi que des fonds de recherche irremplaçables qui seront perdus.

La précarité en SHS a fait l'objet d'une intervention qui en a montré les formes diverses et le développement formidable lié aux contrats ANR. Par leur biais, c'est peu à peu l'essentiel de la recherche en SHS qui est assuré par des emplois précaires. Notons que depuis cette année, il n'y a plus de post-docs CNRS. Quant aux post-docs payés sur contrats ANR, les salaires varient et certains docteurs acceptent un contrat dont ils réalisent six mois plus tard que le salaire est celui d'un ingénieur. La durée des CDD varie aussi de 10 mois à 3 ans. La Direction du CNRS semble accepter sans protestation cette explosion des emplois précaires et s'y adapter, mettant en place des CTP pour les CDD et prête à bientôt gérer des « carrières » de précaires.

Une autre réalité a été soulignée : les Assedic, utilisées par les doctorants en fin de thèse ou les docteurs préparant leurs dossiers de concours de recrutement, jouent de fait un rôle de financeur de la recherche publique !

Le questionnaire élaboré par les « gens de Pouchet » à l'intention des précaires a suscité un grand intérêt et sa diffusion à l'ensemble des précaires est souhaitée par tout le groupe. Quelques aspects techniques restent à peaufiner... et le meilleur mode de diffusion à trouver. Pour l'instant, proposé aux seuls précaires des UMR de Pouchet, il a recueilli 60 réponses. Un rendu sera fait après l'été.

Un point d'information a été fait sur « l'Affaire Vincent Geisser ». Ce dernier, CR1 à l'IREMAM et travaillant sur l'islam et l'islamisme, est menacé de sanction suite aux interventions du Fonctionnaire sécurité de défense (FD) du CNRS. Il faut signer nombreux la pétition. La CAP disciplinaire compétente se réunit le 29 juillet prochain.

Un autre point d'information a concerné deux offres d'emplois de secrétaires de rédaction sous le statut d'auto-entrepreneur nouvellement promulgué.

La première offre émane de la revue *Cultures & Conflits*, (à partir de début juin 2009).

- Rémunération forfaitaire de 2400 euros (net) par numéro complet (4 numéros par an)

- Statut d'auto-entrepreneur.

La deuxième émane de la revue *Politique africaine*, (à partir de septembre 2009).

- Rémunération forfaitaire de 2000 euros (net) par numéro complet (4 numéros par an)

- Statut d'auto-entrepreneur.

Que les collègues qui n'ont aucune idée du travail de se-

crétariat de rédaction n'aillent pas s'imaginer que c'est bien payé ! Au CNRS, ce sont des postes d'IE à plein temps. Une forme innovante de précarité vient de naître sous nos yeux.

Enfin une dernière intervention nous a posé le problème de l'établissement de listes de revues et de l'utilisation de la bibliométrie pour l'évaluation des chercheurs. Dans le cadre des travaux du GIP Observatoire des sciences et des techniques, un groupe est constitué pour établir une liste de revues SHS. Quelles positions nos élu-e-s au CoNRS doivent-ils prendre sur ces questions ? Le débat a été houleux, peut-être entaché d'un malentendu dès le départ de la discussion. La majorité des intervenants rejetaient en bloc les listes de revues établies selon des critères technocratiques à leurs yeux, tandis qu'une camarade semblait défendre la bibliométrie, dont elle connaît bien les règles et les principes. La vivacité des échanges a abouti à une impasse qu'on peut essayer d'énoncer provisoirement comme suit. Comprendre les règles de la bibliométrie n'amène pas obligatoirement à défendre son utilisation par les évaluateurs, la prise en compte de la quantification n'oblige pas à négliger les contenus, se pencher sur un classement possible des revues n'oblige pas non plus à accepter de ne pas prendre en compte les autres supports de diffusion scientifique tels que les ouvrages ou les colloques. Les dangers de l'utilisation dogmatique d'outils statistiques dans l'évaluation de l'activité de recherche ne devraient pas empêcher de réfléchir aux conditions et méthodes de production des indicateurs chiffrés.

La fin de la réunion a été consacré à discuter de la façon dont nous pourrions nous organiser.

Il a été décidé de constituer un groupe de travail. Il est ouvert à tout le monde mais, pour démarrer, il y aurait Albane Burens Carozza, Isabelle Clair, Annick Kieffer, Danielle Muller et Wilfried Rault.

Ce groupe de travail aurait pour tâches :

- de contacter quelques autres camarades et les inciter à se joindre au groupe nouvellement constitué.
- d'alimenter la page « SHS » qui va être ouverte sur le site Web du SNTRS.
- d'organiser des réunions avec nos élus avant le début de chaque session du CoNRS.
- d'organiser à la rentrée une nouvelle réunion SNTRS-SHS, ouverte aux sympathisants.
- d'assurer un suivi de la précarité et de prendre contact avec les post-docs de chaque discipline.
- de publier de temps en temps des textes dans le BRS.
- de susciter des témoignages sur les raisons pour lesquelles on est au SNTRS.
- de diffuser les informations à tous les syndiqué-e-s de SHS, selon des modalités non encore définies.
- d'informer la CE du syndicat de ses travaux et initiatives.

Danielle Muller
Section locale Pouchet



Communiqué du SNTRS-CGT

La Direction Générale du CNRS remet en cause le principe de parité

Lundi 29 juin, la CAP des chargés de recherche du CNRS se réunissait en commission disciplinaire restreinte aux CR1 pour statuer sur la demande de sanction contre Vincent Geisser, accusé d'avoir porté atteinte au fonctionnaire de défense du CNRS.

Cette réunion avait très mal commencé. Pour la première fois dans l'histoire du CNRS et dans les pratiques de la fonction publique, la Direction Générale avait décidé de réinterpréter à sa façon l'article 35 du décret 82-451 fixant le fonctionnement des CAP. Ce texte introduit le principe de parité qui est toujours pris en compte en séance.

« Lorsque les commissions administratives paritaires siègent en formation restreinte, seuls les membres titulaires et, éventuellement, leurs suppléants représentant le grade auquel appartient le fonctionnaire intéressé et les membres titulaires ou suppléants représentant le grade immédiatement supérieur ainsi qu'un nombre égal de représentants de l'administration sont appelés à délibérer. »

La Direction avait décidé d'appliquer la parité sur les convocations. Sur les 8 représentants de l'administration (4 titulaires et suppléants) tous étaient présents, mais sur les 8 représentants des personnels (4 titulaires et 4 suppléants) seuls 5 avaient pu se libérer. Au lieu de faire siéger ses 4 titulaires ou éventuellement 5 de ses représentants, la direction générale a imposé de voter à 8 voix contre 5.

Le SNTRS-CGT et d'autres syndicats sont intervenus dans le courant de l'après midi du lundi 29 juin auprès de la Direction Générale et du cabinet du ministère. C'est le ministère qui finalement a imposé le respect de la parité.

L'attitude de la Direction Générale du CNRS nous conduit à exprimer de façon solennelle notre inquiétude pour l'avenir du CNRS. En tentant de rompre le principe de parité des délibérations des CAP et en substituant le principe d'autorité aux règles du statut de la fonction publique, elle a voulu remettre en cause les bases de tout dialogue avec les personnels et leurs représentants. Dans ces conditions, comment ne pas s'inquiéter de la mise en place du Contrat État CNRS ?

Après plus de 14 heures de débat, et après avoir repoussé toutes les autres sanctions, la CAP n'a pas réussi à prendre une position sur la sanction la plus faible : l'avertissement (sans inscription au dossier) par 5 voix contre 5.

Le SNTRS-CGT estime que rien dans le dossier ne permet d'accepter une sanction de quelque niveau qu'elle soit contre Vincent Geisser et demande en conséquence au Directeur Général de ne pas prendre de sanction.

La Direction du CNRS soutient ceux qui mettent en cause la liberté de recherche !

Vincent Geisser, chercheur au CNRS est victime depuis 5ans d'un harcèlement de la part du fonctionnaire de défense. Ce dernier laisse entendre que l'activité professionnelle de Vincent Geisser pourrait faciliter la pénétration de réseaux islamistes au CNRS mais en fait nous ne connaissons pas vraiment les motifs du fonctionnaire de défense. La procédure engagée en CAP à l'encontre de Vincent Geisser part d'un mail privé, qui a été mis sur un blog par le destinataire, dans lequel V. Geisser portait une appréciation peu amène sur les pratiques du fonctionnaire de défense. La CAP a siégé pendant 14 heures, pour ne rien décider, puisque que la plus basse sanction proposée, l'avertissement n'a recueilli que les 5 voix de la Direction, les 5 élus votant contre.

Ce qui est en jeu c'est la liberté de recherche et d'expression. On peut ne pas partager les idées de M Geisser, mais il a absolument le droit dans le cadre de son activité de chercheur d'exprimer les idées qui lui semblent découler de ses travaux de recherche. C'est à la section du comité national de porter un jugement sur la valeur de ses travaux. De même, M Geisser a le droit de dire ce qu'il pense du fonctionnaire de défense dans les termes qu'il veut dans une correspondance privée. Ceci ne relève nullement de la diffamation.

Ce qui est nouveau dans les pratiques de la Direction, c'est qu'elle a essayé devant un dossier aussi vide de faire tenir la CAP sans respecter la parité entre les représentants de l'Administration et ceux du personnel. Elle y fut contrainte par le Ministère sous la pression des syndicats notamment du SNTRS-CGT ! Juridiquement, c'était intenable !

La Direction du CNRS fait allégeance au fonctionnaire de défense qui comme un commissaire politique décide de ce que les chercheurs doivent dire. Ne nous y trompons pas, il ne s'agit nullement d'un dérapage du fonctionnaire de défense, mais d'une normalisation des recherches en sciences humaines et sociales. Le pouvoir politique (ou certaines composantes) ne veut pas que s'expriment des points de vue contraires à sa politique dans des domaines dits sensibles.

Le soutien massif à Vincent Geisser de la part de très nombreux collègues et d'associations montre que le milieu n'est pas disposé à se laisser normaliser.

Gilles MERCIER et Michel PIERRE



Pour une autre Europe du savoir Séminaire du « Collectif Printemps 2010 » Paris, 30 mai 2009

Le lieu où se déroule cette rencontre, organisée par le Collectif Printemps 2010, surprend. Le 104 rue d'Aubervilliers offre un exemple réussi de réhabilitation d'un lieu qui a du être sinistre (les pompes funèbres de Paris). Il est maintenant convivial. Dans la cour pavée, des roulettes offrent des livres à échanger ou des pizzas aux affamés. Des familles flânent avec leurs enfants. Le haut bâtiment abrite sous sa verrière une reconstitution surprenante de la maison du film « Mon oncle » de Jacques Tati, avec sa terrasse, sa fontaine, sa Buick parkée dans le garage, mais aussi des cafés, des lieux de détente et des amphis. La réunion se déroule dans l'un d'entre eux.

Le débat est organisé par le Collectif Printemps 2009, qui rassemble des organisations telles que SLR, SLU, Fondation Sciences Citoyennes, fac verte, Ufal et Attac, et des syndicats comme la Ferc-CGT (SNTRS et Ferc Sup) FSU (Snesup, SNCS), Sud Éducation, Unef. Il se déroule en trois temps : analyse de la politique européenne de recherche par le philosophe Michel Blay et l'historien Christian Laval, présentation de la situation de la recherche dans plusieurs pays européens, puis, l'après-midi, construction des mobilisations, notamment l'organisation d'un contre sommet en 2010.

Michel Saint-Jean (physicien, membre de SLR) présente brièvement les objectifs de cette réunion au nom du Collectif Printemps 2010. **Michel Blay** développe ensuite l'histoire tendue des relations entre les philosophes, les scientifiques et le pouvoir depuis l'Antiquité. **Christian Laval** analyse de manière très détaillée la politique européenne de recherche et de l'enseignement supérieur, son vocabulaire, ses notions, ses indicateurs, les modes d'imposition du fonctionnement libéral de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il s'étend plus précisément sur le traité de Lisbonne, le processus de Bologne et la méthode ouverte de coordination.

L'exposé de la situation dans différents pays européens était le plus attendu.

Cecile Deer, historienne au Balliol College, Université d'Oxford, souligne l'expansion rapide des effectifs universitaires, comme dans les autres pays européens. Mais cette expansion est en partie un artifice ; en effet le gouvernement Thatcher a intégré les *Polytechnics*(1). Les universités britanniques ont été depuis le Moyen-âge sous la responsabilité des corporations. La licence (ou *bachelor*) attestait d'un niveau intellectuel qui ouvrait l'accès aux « professions », soit aux emplois très qualifiés (*graduate jobs*).

(1) Enseignement professionnel qui s'adresse aux jeunes titulaires du A level, équivalent du bac mais on peut posséder ce diplôme dans un

nombre restreint de matières (subjects), qui est en réalité en forte majorité une formation sur le tas assortie des cours peu formalisés ; elle les compare à nos IUT, c'est une erreur, il convient de les comparer sans doute aux BTS, mais avec une très forte composante de formation en entreprise et moins d'enseignements théoriques et davantage soumis aux intérêts locaux (commentaire personnel).

Bien davantage qu'en France, les universités ont subi une baisse massive des financements depuis 20 ans. Cette situation a été le moteur des évolutions récentes. La tradition universitaire permettait d'accroître la sélectivité des universités en s'appuyant sur les pairs pour mettre en place l'évaluation des enseignements et de la recherche. L'enveloppe des financements est séparée entre recherche et enseignement selon les résultats de l'évaluation effectuée par les différents *research councils*. Il y a une forte résistance à l'attribution des crédits selon les résultats de l'évaluation. Des départements entiers risquent de fermer dans certaines universités, les évaluations se menant département par département.

La précarité financière des universités les pousse à introduire des frais d'inscription ce qui amène à substituer la sélection sur critères sociaux à celle menée jusqu'à présent sur critères académiques. Cette évolution est graduelle, les esprits sont ainsi progressivement habitués à l'idée qu'il faut payer pour entrer dans le supérieur.

Ces réformes ont été avancées par les travaillistes. L'argument, que l'on connaît en France, repose sur le principe d'une répartition des richesses « juste » et « équitable » (*office for fair access*). Il n'est pas juste que les travailleurs paient pour une éducation qui concerne avant tout les enfants de cadres supérieurs. De plus les familles payaient pour scolariser leurs enfants dans les très coûteuses *grammar schools* privées. Pourquoi dès lors les universités seraient-elles gratuites ? La réforme est progressive, elle débute par l'instauration de frais pour les tranches de revenus au-dessus d'un certain niveau, à cela s'ajoute une modulation choisie par chaque université avec détermination d'un plafond. Étranglées, les universités demandent l'élévation de ce plafond jusqu'à 8500 à 9000 £ modulables selon les disciplines. Dès 1981 les universités font payer le coût réel des études aux étudiants étrangers hors UE ce qui leur apporte des fonds non négligeables. Les universités britanniques tentent ainsi de profiter de l'enseignement délivré en anglais que recherchent les étudiants étrangers. En revanche, ces arbitrages jouent contre les étudiants issus de l'UE : ils ne paient, ni ne votent.

Marco Pitzalis, sociologue à l'université de Cagliari, expose la situation en Italie. Les universités ont été construites sous la double influence du modèle allemand (de

Humboldt) et du modèle français (république des professeurs). La gauche a mis en place l'autonomie des universités dans les années 90, d'abord reçue comme positive, avec un fonctionnement plus démocratique. Cela s'est soldé progressivement par une explosion des emplois précaires dans l'administration universitaire. La gestion s'effectue sous le mode autocratique, le pouvoir des présidents est renforcé, le CA des universités est composé d'une majorité de membres extérieurs du privé, marquant ainsi un passage à l'hétéronomie.

Les universités ont subi des attaques répétées contre la validité nationale des diplômes. Les frais d'inscription ont été totalement libéralisés, avec un argument mis en avant par la gauche : il faut faire payer les riches. Les réformes sont menées avec l'idée que la compétition fera émerger les meilleures universités où les salaires seront plus élevés. La logique de marché prime.

Les universités sont dénigrées, à cela il faut ajouter l'utilisation rhétorique du classement de Shanghai.

Beaucoup d'universités n'auront plus les moyens de payer les salaires l'an prochain. La concurrence est organisée entre catégories : les commissions composées de chercheurs et de professeurs associées sont remplacées par celles où siègent des professeurs *ordinario*.

On ne parle plus de mener x% d'étudiants à tel niveau d'éducation, mais de *numerus clausus*, de fermetures de cours (20%), d'émergence de quelques universités de premier plan au niveau international.

Efthymios Nicolaidis, historien à l'Université d'Athènes clôt cette matinée. Pourquoi se demande-t-il, les jeunes sont-ils allés dans la rue pour tout casser ? Ils étaient en majorité issus des classes moyennes.

Un *numerus clausus* de fait fonctionne en Grèce, car l'entrée à l'université est soumise à un examen. Les jeunes sont soumis à une pression très forte dès le secondaire.

Les premières universités ont été créées très tardivement dans ce pays, en 1837, soit sept ans après l'indépendance (2). La gratuité de l'enseignement à tous les échelons est ancrée dans la constitution de 1974 (après la chute de la dictature des colonels) ainsi que le droit d'asile dans les universités.

(2) Auparavant la Grèce faisait partie de l'Empire ottoman

La Grèce consacre 2,7% de son PNB à l'éducation, les dépenses par tête d'étudiant sur le revenu moyen grec s'élève à 1,4, à comparer avec une moyenne de 16 pour l'UE. Les étudiants sont peu assidus aux cours, par manque de place. Cette situation favorise l'acceptation du paiement des études au niveau master.

La loi cadre de 1982 a changé le mode d'organisation des universités, les chaires ont été abolies, le fonctionnement démocratisé (autogestion, droit de vote des étudiants), l'autonomie garantie.

A côté des universités, des instituts universitaires technologiques délivrent des formations en trois ans en vue d'un diplôme professionnel. Ils ont été intégrés dans les universités, sans que leur statut change.

Le processus de Bologne a institué des formations en trois cycles, des masters et des doctorats ont été créés dans toutes les universités, dont les étudiants payent des frais d'inscription (cheval de Troie pour attaquer la gratuité). Les manuels sont également gratuits, ce système est attaqué. Les universités restent gratuites, mais on assiste au développement d'universités privées.

La recherche est indépendante des universités. Au 19^{ème} siècle seul l'Observatoire effectuait de la recherche. La Bulgarie instaure une académie des sciences performante. La Grèce crée son système de recherche sur ce modèle avec l'aide de fondations américaines comme Ford et du State Department américain (avec des sommes non utilisées du plan Marshall). La Grèce est située sur le front de la guerre froide. Pour entrer dans les universités, il fallait à l'époque signer une déclaration écrite certifiant que le candidat n'était pas communiste. Aussi les intellectuels engagés ont-ils saisi cette opportunité. Mais à partir de 1995, seuls les salaires vont être assurés, les chercheurs doivent trouver eux-mêmes les sources de financements de leurs recherches. Désormais des contrats de 6 mois à 3 ans tendent à remplacer les emplois à durée indéterminée (50% des chercheurs ont des contrats de deux ans). Les centres de recherche sont évalués tous les deux ans sur la base de « business plan » détaillant le projet, les produits attendus et la valorisation. Les thèses se développent, d'une durée de trois ans, avec une baisse de qualité.

Annie Vinokur introduit la discussion générale. On assiste à une rupture historique majeure. L'éducation est perçue comme un nouveau gisement de profit, elle attire le capital sur un espace mondial. On observe au sein de cette grande tendance des convergences et des différenciations. Convergent : l'ingénierie sociale, l'idéologie et les outils de gestion. Se différencient : les pouvoirs politiques qui précèdent en fonction de l'histoire propre de l'éducation et de sa place dans la division sociale internationale du travail et dans l'industrie qui se met en place

-Bilan des mobilisations européennes.

-Des mobilisations en France, Espagne (et notamment Catalogne), Angleterre (syndicats y fonctionnent comme lobbys), Allemagne (qui prépare pour la première fois de son histoire une mobilisation au niveau fédéral contre le processus de Bologne le 19 juin), en Italie (AG dans les universités, réseau de chercheurs). En Grèce, mobilisation l'an passé, le problème le plus important concerne la survie des centres de recherche. Au Danemark, la réforme de la gouvernance a été radicale, le président est extérieur à l'université ainsi que les membres du CA. Ce sont eux qui nomment les responsables des facultés. Les crédits sont alloués sur projet thématique. Le milieu s'est mobilisé contre la bibliométrie. Dans ce pays, la grève est évitée : il faut mener les débats sans faire grève.

Annick Kieffer

(NB. la fin de ce CR repose sur celui rédigé par un des orateurs)

Point commun : souvent pas de perspective européenne dans les luttes, mais enjeux confinés aux réformes natio-

nales.

- Le Collectif « printemps 2010 » a été lancé en janvier 2009, avec l'objectif de créer un réseau européen de collectifs nationaux de syndicats et d'associations (d'universitaires et de chercheurs ou bien citoyennes) sur les questions d'enseignement sup/ recherche. Ce collectif et le réseau émergeant en Europe ont une vocation de construction de convergences, y compris entre les réseaux européens ou internationaux préexistants dans lesquels sont impliqués des organisations du collectif.

Rappel de la mobilisation étudiante européenne via « Vague européenne », aboutissant au contre sommet de Louvain en avril dernier, contre le processus de Bologne (Étudiants d'Espagne, Belgique, France, Italie, Danemark, Angleterre). Cette mobilisation est venue combler un vide au niveau des organisations syndicales, très peu organisées au niveau européen (mots d'ordre internationaux presque absents des organisations).

Au niveau syndical européen, la principale fédération est dans une logique d'échanges intersyndicaux et d'interpellations de l'UE (avec maintenant une place centrale accordée à la défense de la liberté académique), et non pas de mobilisation. Toutefois le syndicat anglais UCU a initié, le 9 mai dernier, la constitution d'un réseau international syndical contre la marchandisation de l'éducation. A suivre.

- Enfin, le Forum social mondial de Belém, janvier 2009, a vu la naissance du Forum mondial science et démocratie.

- Pistes pour construire un mouvement européen

Pour résumer le débat de l'après midi, qui portait sur les buts et les moyens d'une mobilisation européenne, les interventions ont porté en gros sur trois aspects :

- **Nécessité de la mise en réseau des informations au niveau européen.**

Beaucoup relèvent le manque d'information sur la conduite des réformes dans les autres pays de l'UE, et sur l'état des lieux des mobilisations en cours. Or l'information pays par pays est ce qui fait prendre conscience de l'échelon européen comme incontournable pour comprendre et se mobiliser à propos des réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche, et plus largement de la transformation du rôle et du statut de la connaissance.

De ce fait, il s'avèrerait nécessaire de constituer un site internet ressource, qui soit à la fois une plate forme d'informations sur les situations nationales dans toute l'Europe, et le point de départ de l'organisation d'une contestation à l'échelon européen.

Il est mentionné également que les informations devraient toucher l'ensemble des secteurs de la connaissance (de la maternelle à la formation permanente) et non le seul secteur enseignement sup / recherche. Il faut construire des ponts entre les différents secteurs.

Ces informations pourraient en outre nourrir des analyses

finies de la progression des réformes en Europe; contre la tentation actuelle de diaboliser et de simplifier à outrance. Par exemple, il est proposé de constituer un dictionnaire critique de la Stratégie de Lisbonne, en reprenant un à un tous les termes utilisés (benchmarking, MOC, compétitivité, économie de la connaissance) et les replacer dans leur contexte historique et théorique.

- **Nécessité de définir un projet commun autour de valeurs partagées.**

-Si l'on arrive globalement à définir le projet dont nous ne voulons pas (la marchandisation de la connaissance, la compétition généralisée, la connaissance réduite au rôle de moteur du capitalisme du XXème siècle ...), en revanche nous n'avons pas défini ce que nous voulons.

-Il est donc nécessaire de préparer des réunions, rencontres, pour définir ensemble une (ou des) alternative à porter ensemble dans le cadre d'une mobilisation européenne. Nécessité d'une réflexion prospective sur le sujet, pour ne pas rester sempiternellement « contre » mais proposer un projet fondé sur des valeurs communes. Il est proposé par exemple de rédiger une charte rassemblant ces valeurs.

-Cet exercice est considérable et très important, notamment pour ne pas tomber dans la défense d'un statu quo ou, pire, d'un retour en arrière encore moins adapté à la situation présente et future.

-L'idée est de se servir de cette brèche pour montrer que le futur n'est pas écrit d'avance, que plusieurs trajectoires historiques s'offrent à nous, pour contrer l'idéologie dominante qui légitime en grande partie ses réformes par la « nécessité historique » de leur mise en œuvre, pour « s'adapter » au nouveau contexte international, à la mondialisation, à la concurrence des pays émergents, etc. etc.

- **Quelles actions ?**

- Une question se pose : quelle échelle pertinente pour l'action ? Certains craignent qu'une échelle européenne ne soit pas possible étant donné que l'on n'arrive même pas à se mettre d'accord à l'échelle d'une UFR (ce qui n'est pas faux).

-Globalement, l'idée est de promouvoir toutes les échelles de l'action (du niveau local d'une UFR ou d'un labo à une contestation au niveau des organisations internationales type OMC), mais en essayent de les lier le plus possible. Par exemple, de systématiquement rappeler l'enjeu européen et international lors des assemblées locales. La structuration locale peut être conçue comme le support d'une mobilisation à l'échelle européenne, non comme une alternative à cette dernière.

-Concernant Printemps 2010, la prochaine échéance est la construction d'un contre sommet en mars 2010 pour contrer les 10 ans de la stratégie de Lisbonne, et faire entendre une autre voix au niveau européen.

Annick KIEFFER

Préparation du 49^{ème} congrès confédéral CGT : « Réflexions autour de l'évolution des structures »

I- Pourquoi ce débat sur l'évolution des structures CGT ?

I-1 49^{ème} congrès confédéral de la CGT

Comme vous le savez tous, le prochain 49^{ème} congrès confédéral de la CGT (en décembre 2009 à Nantes) aura à son ordre du jour un débat sur cette évolution des structures. Celui-ci n'est pas nouveau dans la CGT, et il fait logiquement suite à la réforme du système de cotisation adoptée au 48^{ème} congrès avec CoGéTise. Mais, d'après les documents et les débats au niveau confédéral, il semble bien que le prochain congrès de la CGT ne sera pas un débat de plus sur ce sujet mais sera bien un **congrès décisionnel**, sans doute dans le même esprit que ce qui a été fait avec CoGéTise : adoption de principes de réformes, d'un calendrier et d'une structure de suivi, sachant qu'une telle réforme des structures de la CGT ne pourra pas se faire par des décisions d'en haut et prendra du temps.

A partir du **document de la commission ad hoc** (du 8 janvier 2009), lequel a été validé par la Commission Exécutive Confédérale, le projet de résolution pour le 49^{ème} congrès devrait être diffusé sans doute pour la rentrée de septembre après débats en cours à la CEC et au CCN. Ce document avec les pistes de réflexions qu'il contient a aussi amené des débats au sein de l'UGFF à l'occasion de son 25^{ème} congrès qui vient d'avoir lieu, avec un document d'orientation portant sur « l'outil syndical » et également à l'UGICT, qui a aussi mis en place une « commission structures » dont le rapport a été débattu au Conseil National de l'UGICT des 5 et 6 mai.

I-2 Réforme de la représentativité syndicale

La deuxième raison d'avoir ce débat sur les structures tiens à l'application du nouveau dispositif législatif sur les règles de représentativité syndicale, aussi bien dans le privé que dans le publique. Une des conséquences de cette évolution est les changements attendus du « paysage syndical » avec l'annonce de divers rapprochements entre confédérations et fédérations. Il y a eu ainsi la tentative, pour l'instant en échec, d'une fusion entre l'UNSA et la CGC. On doit aussi prendre en compte les récentes rencontres entre la CGT et la FSU, avec la mise en place d'un groupe de travail auquel participe Richard Béraud comme SG de la FERC et Christophe Godard pour la CGT Educ'Action. Mais il faut être prudent à ce sujet, il n'est question que de travailler ensemble sur certains thèmes où la FSU est plutôt en difficulté et une éventuelle fusion de la FSU dans la CGT ne semble pas à l'ordre du jour pour l'ins-

tant.

I-3 Réformes en cours dans notre champ professionnel

La troisième raison de ce débat est l'ensemble des réformes en cours dans notre champ professionnel. Les lois sur le Pacte de la Recherche et la LRU ont très largement bouleversé le paysage de la **recherche publique et de l'enseignement supérieur**, avec la mise en place de l'autonomie pour une minorité d'universités dite d'« excellence » (dans le cadre des campus), laissant toutes les autres universités au niveau licence, et la volonté politique affichée de transformer les organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA, ...) en simples agences de moyens, c'est-à-dire en agence de financements de programmes, les laboratoires et leurs personnels devant être gérés directement par les Universités. On peut donc se poser la question d'éventuelles modifications du périmètre de nos syndicats de ce secteur, comme le dit la **FERC Sup** qui, dès cette année, a proposé une fusion avec le **SNTRS** ! Le SNTRS a amicalement répondu que pour l'instant le CNRS et les autres EPST existaient toujours et donc cette « fusion » n'était pas d'actualité (cela vaut sans doute aussi pour nos camarades de la **CGT INRA**).

Cela m'amène à faire une remarque importante : s'il faut bien évidemment suivre de très près toutes ces réformes en cours, **il faut être très prudent et ne pas anticiper ces réformes** ! En effet, dans tous les secteurs, **nos camarades organisent les luttes des personnels contre ces réformes**, les choses ne sont pas écrites à l'avance et, même si on n'empêche pas ces réformes, dans bien des cas, on les retarde. Le gouvernement et les directions ne peuvent pas toujours faire aussi vite et aller aussi loin qu'ils le voudraient ! A ce jour, le CNRS et les autres EPST sont toujours des opérateurs de recherche avec leurs laboratoires et leurs services administratifs et leurs personnels chercheurs et ITA.

II- les principaux enjeux du document CGT ad hoc sur les structures

Je voudrais rapidement présenter les principaux enjeux du prochain débat du 49^{ème} congrès sur l'évolution des structures à partir du document de la commission ad hoc.

Sur le contexte :

Tout d'abord le document fait le constat, je cite, « *Nous sommes davantage présents là où les effectifs décroissent et faibles là où l'activité se développent, et ce constat s'étend à la fonction publique.* » En effet, le

gros des forces de la CGT se situe dans les grandes entreprises ; lesquelles ont tendance à multiplier les PME sous traitantes, qui sont de véritables déserts syndicaux où la CGT est absente.

Autre constat fait : « *une large majorité du salariat se retrouve en dehors, voir parfois très éloignée, des formes protectrices propres aux grandes entreprises ou aux secteurs à statuts.* ». En effet, l'éclatement des grands groupes industriels ou des grands ministères ou services de l'État s'accompagne d'une modification profonde des salariés, lesquels sont moins nombreux dans les branches ayant une convention collective ou sous un statut, avec une montée des personnels précaires sans protection statutaire, en particulier chez les jeunes.

Ces réalités doivent donc amener la CGT à évoluer dans son mode d'organisation, comme le propose la commission ad hoc, je cite, « *Il nous faut rompre avec ce fétichisme des structures, privilégier l'efficacité et le mouvement.* »

Ce débat est nécessaire mais toujours difficile dans la CGT et la commission le reconnaît, je cite, « *Certains camarades craignent que toucher à nos modes d'organisation vise à changer les orientations de la CGT.* » A quoi la commission répond : « *C'est oublier que figer la CGT dans des structures inefficaces est la façon la plus sûre de ne pas pouvoir mettre en oeuvre ses orientations fondamentales. Au contraire, c'est pour mieux répondre à nos objectifs que la CGT doit bouger, c'est même la seule façon pour y parvenir.* » Le débat est donc lancé !

Sur les syndicats :

La commission fait le constat, je cite, « *Dans la plupart des activités, les identités professionnelles ont été bousculées, transformées par le progrès technique, les technologies, les modes d'organisation économiques dans l'industrie et aussi dans les services.* » Il s'en suit que le modèle de syndicat d'entreprise (un des acquis de mai 68), allant avec une concentration de l'activité des fédérations CGT sur les grandes entreprises (liée à une convention collective), devient de moins en moins pertinent du fait de la multiplication des PME sous traitantes.

Autre conséquence des changements d'organisation du travail, noté par la commission, je cite, « *Si nous avons du mal à impliquer les jeunes dans l'action syndicale, c'est aussi et peut être d'abord parce qu'ils ne sont plus là où sont nos syndicats. La sous-traitance, modèle de précarisation, avec ses bas salaires, ses temps partiels, son intérim et sa domination sans partage des employeurs, n'a plus rien de marginal ou de provisoire. C'est un mode de gestion central du redéploiement du capitalisme et la crise actuelle ne peut que le voir s'étendre encore.* »

La question d'adapter l'organisation des syndicats de la CGT est donc posée pour qu'elle réponde mieux aux évolutions des lieux de travail et à la montée de la précarité.

Sur les « spécificités » catégorielles :

Une des questions évoquée par la commission concerne la prise en compte de certaines « spécificités » comme la place des **Ingénieurs, Cadres et Techniciens (ICT)** ou des « **sans emplois** » dans la CGT.

La question des ICT pose évidemment le problème du rôle de l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (**UGICT**). Pour la commission ad hoc, je cite, « *Si l'existence d'une union générale dont les publications et les études sont orientées vers des spécificités des ICT reste utile et légitime, l'existence de syndicats différenciés par catégories, devient en revanche une interrogation.* ». En clair, la question de l'existence d'une structure interprofessionnelle confédérale prenant en charge l'activité spécifique envers les ICT n'est pas remise en cause mais la structuration de cette activité spécifique dans les fédérations (UFICT) ou dans les territoires (commissions départementales UGICT) est en débat. La commission pose la question : « *Ne peut-on penser « activités spécifiques » sans aussitôt postuler « structures spécifiques » ?* »

De même, la commission s'interroge sur le maintien d'une structure spécifique pour les « **sans emplois** ». Elle propose, je cite, « *il semble qu'une solution préférable serait de confier l'organisation des sans emplois aux structures territoriales redéfinies [...] Ceci n'empêche pas, car c'est une autre question, que la voix spécifique des sans emplois soit représentée dans les structures confédérées, au niveau central comme aux niveaux décentralisés.* ».

La commission pose aussi la question de la **syndicalisation des étudiants** (lesquels sont de plus en plus aussi des salariés) et des **stagiaires** à la CGT.

Le territoire : le lieu décisif

La commission insiste pour trouver des solutions aux nombreux **syndiqués CGT « isolés »**, je cite, « *La norme c'est qu'aucun salarié ne doit rester en dehors de la CGT sous le prétexte qu'il n'existe pas de structure apte à l'accueillir.* ». D'où l'affirmation, par la commission, que **c'est au niveau local, du « territoire » que doit se structurer l'activité de base de la CGT** (et donc du syndicat), le mot « territoire » étant entendu au sens large : entreprise, site, bassin d'emploi, ... Il faut donc « *diversifier les formes de syndicats* », avec les syndicats multiprofessionnels ou les unions de syndicats multiprofessionnels.

Cette proposition pose évidemment la question de l'existence des **syndicats nationaux**, en particulier dans la Fonction Publique d'État, bien que cela soit remis en cause par les évolutions en cours. La commission constate, je cite, « *les « grands » ministères historiques de l'État (et de la CGT) connaissent des réductions tendanciennes d'effectifs importantes. Les frontières entre ministères bougent de plus en plus [...] Ces réorganisations n'en sont qu'à leurs débuts avec la décentralisation et la régionalisation croissante de l'intervention publique.* » La commission pose donc la question :

« Faudra-t'il en permanence courir derrière, voir chaque syndicat national accueillir avec effroi tout changement parce qu'il remettrait en cause son périmètre historique ? ». Au moins le débat est clairement lancé !

Sur les fédérations :

La commission s'interroge sur les attributions du champ professionnel : « *Quels sont les besoins ? Quelles sont les segmentations professionnelles pertinentes ? Quelles articulations avec les territoires ?* ».

Pour la commission, les **conventions collectives** restent toujours un « *élément pertinent de partition* », pour une fédération. Mais il est nécessaire, selon elle, de « *redessiner les champs fédéraux* », les fédérations actuelles de la CGT, issues d'un héritage d'identités professionnelles, se sont souvent créées durant l'histoire par ajouts successifs.

Ainsi la commission suggère entre « *6 et 10 champs stratégiques* » (pouvant avoir une ou plusieurs fédérations) : commerce, industrie, transports, services à la personne, financier, communication, services publics et administrations de l'État. Ne me demandez pas où seraient la FERC et l'UGFF, je n'en sais rien !

III- les débats à l'UGFF et à l'UGICT

III-1 25^{ème} congrès de l'UGFF

Les évolutions à venir des structures de la CGT ont bien évidemment été à l'ordre du jour du dernier congrès de l'UGFF (du 11 au 15 mai 2009). Ce débat avait déjà donné lieu à une conférence nationale en décembre 2007 et un des documents du 25^{ème} congrès portait sur « l'outil syndical ».

Le document soumis aux débats du 25^{ème} congrès posait la question du choix entre 4 options possibles d'évolution de l'UGFF : 1) une fédération des syndiqués de la Fonction Publique d'État ; 2) une coordination entre les fédérations intervenant dans la Fonction Publique d'État ; 3) un rapprochement avec la fédération des Services Publics ; 4) un rapprochement UGFF – Services Publics – Fédération Santé – Fédération des Affaires Postales (FAPT).

Comme il était indiqué dans ce document, la décision ne sera prise que lors du prochain 26^{ème} congrès de l'UGFF, soit après le 49^{ème} congrès confédéral.

III-2 UGICT :

L'UGICT a donc aussi mis en place sa propre commis-

sion « structures », dont le document a été débattu lors du dernier Conseil National de l'UGICT les 5 et 6 mai 2009. Je ne citerai que quelques-unes des conclusions de cette réunion faites par Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'UGICT.

L'UGICT insiste sur le fait qu'« *il existe une spécificité propre aux ICT qui tient à leur place et rôle dans le travail, au niveau de leur qualification, lesquels impactent la situation des autres catégories, des usagers ou de l'environnement de l'entreprise de façon très significative.* »

Pour l'UGICT, « *l'objectif d'affiliation à l'Ugict de l'ensemble des syndiqués ICT est de permettre à ceux-ci d'avoir toute l'information spécifique, d'où qu'elle vienne pour leur permettre d'être acteurs et de se tourner prioritairement vers l'ensemble de leurs collègues ICT.* »

Les débats, qui ne sont pas nouveaux, ont tourné autour du « *périmètre* » de la syndicalisation à l'UGICT, la notion de cadres étant des plus floue aujourd'hui, notamment autour de ce que l'UGICT appelle les « professions techniques », lesquelles sont sensées inclure les enseignants, les infirmières, etc., ce qui ne semble pas être évident.

Pour l'UGICT, « *il faut des formes d'organisation de l'activité spécifique* », sans lesquelles il ne peut pas y avoir une activité spécifique ICT pérenne. « *Marie-José Kotlicki plaide pour le maintien ou la création d'unités fédérales dans toutes les professions. Au plan territorial, elle propose aussi de se donner un axe, celui du renforcement des commissions départementales des grandes agglomérations, au-delà, des constructions plus souples.* »

Comme vous pouvez vous en rendre compte, on peut voir que l'UGICT fait de la résistance par rapport aux réflexions de la commission ad hoc confédérale. Le débat ne fait que commencer !

IV- Conclusions

Cette introduction avait pour but de situer les enjeux des débats en cours sur les évolutions des structures de la CGT, tels qu'ils se mènent au niveau confédéral, de l'UGFF ou de l'UGICT. Ce débat ne peut pas être réservé seulement à quelques « initiés » dans la CGT. Il s'agit, dès maintenant, que ce **débat soit mené dans toutes les sections du SNTRS**, lequel aura à se prononcer lors d'une prochaine Commission Exécutive.

Jean KISTER

Pourquoi une campagne « TMS » de la FERC CGT ?

Toutes les politiques et réformes réalisées ou en cours sont porteuses d'un objectif central, celui de la **dévalorisation du travail** pour en diminuer le coût.

Cette disqualification du travail est globale, générale. Elle ne permet plus l'exercice correct des missions, sa juste rémunération, donc sa considération. Elle pervertit son sens, ses finalités, sabote sa traduction en termes d'emplois qualitatifs et quantitatifs, et génère son dérèglement. C'est ce qui permet à certains d'être exclus de l'emploi, à d'autres d'en être épuisés. C'est ce qui explique aussi les nombreux dégâts sur la santé publique, toutes les atteintes physiques, mentales et sociales.

Parmi toutes ces atteintes, tous ces dégâts du travail, il y a ceux qui ne peuvent plus être cachés, y compris par les employeurs : ce sont les TMS, c'est-à-dire les

Troubles Musculosquelettiques appelés aussi **LATR, Lésions Attribuables au Travail**.

Les TMS sont des atteintes aux articulations, muscles, ligaments, tendons, vaisseaux et nerfs. Ce sont toutes les douleurs qui réveillent la nuit, le mal de dos, aux épaules, poignets etc. quand elles sont souvent attribuées au fait de vieillir...

Les TMS sont directement liés au travail et ne sont pas des accidents. Ils mettent en cause les efforts, les mouvements et postures, l'environnement et l'organisation du travail, les risques psychosociaux.

C'est pourquoi ils ne touchent pas uniquement certaines professions, même si certaines d'entre elles restent plus sujettes

que d'autres, mais s'attaquent à tous les métiers et secteurs d'activité, quelque soit le statut, la qualification.

En effet, les nouvelles formes d'organisation du travail entraînent, entre autres, un accroissement du stress, l'impossibilité de prédire des horaires de travail, un accroissement des formes atypiques et/ou précaires de travail, une dégradation des rapports humains, aggravée par un déséquilibre entre travail et vie privée, l'adoption de postures physiques inadéquates, par exemple du fait de l'interfaçage accru avec un écran, une souris, un clavier ou d'autres systèmes et, en finale, font que ceux qui n'y étaient pas soumis autrefois sont concernés.

Une étude menée aux Pays Bas montre qu'il y a corrélation entre la pauvreté des supports sociaux et l'apparition de TMS. Par rapport sociaux, on entend le fait d'avoir des collègues, de bonnes relations et communication, de l'aide en cas de difficultés...

Des cas tout aussi nombreux se rencontrent à l'éducation nationale, à l'archéologie etc. Si quelques exemples concernent des actifs, sont



aussi touchés tous ceux dont la qualité de vie à la retraite est altérée.

L'Institut de la Recherche en Santé Travail de la CES souligne que « dans le pire des scénarios, ces TMS pourraient éventuellement altérer le développement économique et la compétitivité de l'UE à l'échelle mondiale ».

Le Plan santé au travail du gouvernement s'était fixé pour objectif préalable de réduire de 20% les TMS d'ici 2009, et d'améliorer leur surveillance. Il n'en demeure pas moins qu'ils explosent de partout, tout en sachant que la sous-déclaration en tant que maladie professionnelle est très importante.

La prise en compte de cette réalité, de ses conséquences pour les travailleurs comme la question de l'intervention syndicale constitue donc un enjeu fort qui ne s'arrête pas aux champs professionnels de l'Éducation, de la Formation, de la Recherche, de la Culture ou à notre société.

C'est toute la question de la transformation du travail qui est posée !

Dans ce contexte, notre syndicalisme CGT a pour responsabilité de donner des perspectives pour que le travail redevienne œuvre de construction de soi, œuvre de construction du vivre ensemble, celle du besoin et des capacités à avoir des projets à vivre collectivement, avec des biens fondamentaux que sont les garanties individuelles et collectives.

Il s'agit du droit à la parole et à l'action pour le développement des personnes et des organisations au sens large, **du droit d'épanouissement contre le droit d'épuisement.**

Il s'agit de construire une dynamique de transformation du travail dans une période où il est grandement discrédité, d'articuler les luttes pour l'emploi, les missions, le niveau des garanties individuelles et collectives en ne les déconnectant pas de son exercice, de ses conditions de réalisation.

Les modalités et temps forts de la campagne...

- **Un communiqué de presse annonçant le lancement de la campagne, la sortie de la carte pétition.**
- **Une lettre ouverte aux partis politiques, dans le cadre de la campagne des élections européennes :** il s'agit d'obtenir des engagements des futurs élus, mais aussi de pousser à ce que les membres de la CES accordent plus d'attention à ce sujet. Les négociations durent depuis 6 ans, avec une forte opposition du patronat. La commission européenne a commandé une étude visant à mesurer l'impact économique de l'adoption d'une directive générale sur les TMS. Les résultats devraient être rendus publics fin 2009 au plus tôt, ce qui retarde encore l'adoption d'une directive....
- **Des initiatives décentralisées** en régions, départements, bassins d'emploi, avec un temps fort sur Strasbourg (avec objectifs d'être reçus par des parlementaires). Elles seront construites sous la forme de journées d'étude.
- **Une action fédérale nationale :** à la rentrée, sur un temps très court, pour créer les conditions de pouvoir dire « j'ai mal à mon travail ». C'est l'action « du moindre coût », en « toute sécurité », notamment pour tenir compte de toutes les luttes, pour permettre la participation de ceux qui ont des petits salaires, comme de ceux qui sont précaires. Elle n'engagera ni perte de salaire, ni sanctions possibles sur des salariés.
- L'idée est de créer du rapport de forces pour aider à changer le travail, donc de nourrir d'autres luttes ; de mettre en lumière ce qui se vit au quotidien, de mettre le doigt là où ça fait mal. C'est aussi celle de l'intervention des salariés et de l'opportunité de donner un coup de pouce à la campagne de syndicalisation. *Cette action fera l'objet de prochaines publications.*
- **Une initiative centrale en juin 2010 :** elle clôturera la campagne, fera le bilan des actions et cartes pétitions, tracera les perspectives futures. Elle se déroulera à Montreuil.



« J'ai mal à mon travail ! »

CAMPAGNE CONTRE LES TMS

Mal au dos, aux épaules, poignets, jambes, douleurs qui réveillent la nuit ...
 Tout ça, c'est le travail. Ce sont des troubles musculosquelettiques.
 Ils touchent les plus jeunes comme les plus anciens salariés.

Les troubles musculosquelettiques ne sont pas des accidents.
 Ce sont des lésions dues aux efforts, mouvements, postures, cadences,
 environnement, stress... Bref, à toute organisation du travail où les temps
 de récupération ne sont pas suffisants.

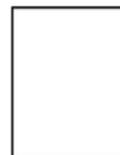
Les TMS augmentent de 25% par an, pour ceux qui sont reconnus maladie
 professionnelle, ce qui est loin d'être le cas pour tous.

Ce que nous voulons obtenir :

- Une loi pour contraindre les employeurs à respecter leur obligation de maintien en bonne santé physique et mentale de tous les salariés.
- Une directive européenne ambitieuse et cohérente pour la prévention des TMS.

Profession :
 Nom, prénom :
 Lieu de travail :
 Ville :
 Signature :

Retournez cette carte pétition à un militant CGT
 ou à la FERC qui la transmettra au Ministère du Travail,
 au Ministère de la Fonction publique et
 à la Commission Européenne



**FERC CGT
 (Case 544)
 263 rue de Paris
 93515 Montreuil cedex**

Communiqué du SNTRS-CGT

Licenciements à l'usine Freescale de Toulouse

Freescale Semi-conducteurs vient d'annoncer la fermeture de son unité de production de Toulouse et le maintien de son centre de recherche. Ainsi 1100 salariés dont 800 ouvriers vont être licenciés d'ici 2011 et 500 chercheurs conserveront leur emploi.

Freescale, ex filiale de Motorola cédée à un fond de pension en 2006, emploie 1900 personnes à Toulouse. Entreprise spécialisée dans l'électronique embarquée, notamment pour l'automobile Freescale est partie prenante du pôle de compétitivité à vocation mondiale Aerospace Valley (Aéronautique, Espace, Système embarqués). La décision de maintenir son centre de recherche sur Toulouse est probablement liée directement à ses rapports privilégiés avec la recherche publique de Midi Pyrénées et avec celle d'autres régions françaises, Freescale est aussi présente dans le Pôle [SYSTEM@TIC](#) PARIS. Est-ce normal que la politique d'aides publiques (pôle de compétitivité et ANR) et d'incitation fiscales notamment par le biais du Crédit Impôt recherche ne soit soumise à aucun contrôle de l'utilisation des fonds publics ? Il est scandaleux qu'une entreprise puisse brutalement décider de fermer ses usines en France et d'y maintenir sa recherche pour continuer la chasse aux subventions. Le discours libéral du gouvernement Sarkozy-Fillon atteint ici ses limites, la recherche seule ne maintient et ne crée aucun emplois quand on laisse les mains libres aux fonds de pensions et aux capitalistes.

Le SNTRS-CGT demande à l'État qu'un bilan soit rapidement fait sur l'ensemble des aides publiques à la recherche dont a bénéficié l'entreprise Freescale. Il rappelle l'exigence de la CGT d'une réelle transparence dans le fonctionnement des pôles de compétitivité et des procédures de subventions publiques.